

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Mandats spéciaux - Délégation officielle à Rome du 22 au 24 mars 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à :

- se déplacer à Rome du 22 au 24 mars 2017,
- délivrer les mandats spéciaux nécessaires aux Conseillers départementaux et les ordres de mission nécessaires aux invités et agents de la Collectivité qui participeront à ce déplacement jusqu'à concurrence de 40 personnes selon la répartition ci-après amendée en séance :
 - 11 Conseillers départementaux,
 - 22 invités,
 - 7 agents.

La dépense sera imputée aux chapitres 011 et 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée